



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01273

Numéro SIREN : 811 662 311

Nom ou dénomination : 10-vins Investissement

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2016 sous le numéro de dépôt 12442

10-Vins Investissement
Société par actions simplifiée au capital de 599.663 €
Siège social : 24 rue de la Rabotière – 44800 SAINT HERBLAIN
811 662 311 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Déposé au Greffe
le 11 OCT. 2016
sous le N° 12442
RCS N° 15 B 1273

DU 30 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Les associés de la S.A.S. 10-Vins Investissement se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 30 septembre 2016 à 9 Heures 30, au siège social, sur convocation du Président.

PROXIMEA préside la séance en sa qualité de Président de séance.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le Président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

L'assemblée réunissant **147.854** actions sur les 599.663 actions composant le capital de la société peut régulièrement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

un exemplaire de la convocation des associés ;
les statuts de la Société ;
la feuille de présence à l'assemblée ;
le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Hervé BACHELOT-LALLIER en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Ulric LE GRAND, démissionnaire ;
- Nomination d'un membre du comité d'investisseurs en vertu de l'article 16 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Puis, la discussion est ouverte.

Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION : DESIGNATION DU PRESIDENT EN
REPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE**

L'Assemblée générale, connaissance prise du courrier de Monsieur Ulric LE GRAND de la société en date du 1^{er} Septembre 2016 prend acte :

- (i) De sa démission de ses fonctions de président de la Société ;
- (ii) que la démission prendra effet à compter de vendredi 30 septembre à minuit.

L'Assemblée générale dispense en tant que de besoin Monsieur Ulric LE GRAND de la procédure de démission, et notamment du délai d'information de six (6) mois au moins à l'avance, prévue à l'article 15 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts de la Société décide de désigner en remplacement pour une durée non limitée :

- Monsieur Hervé BACHELOT-LALLIER
Né le 13 octobre 1969 à Paris (75)
Demeurant 50 avenue de Chambord à Carquefou (44)

Monsieur Hervé BACHELOT-LALLIER aura, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et pour représenter la Société.

Il exercera ses pouvoirs sans préjudice des pouvoirs expressément attribués à la collectivité des associés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les statuts de la Société.

Monsieur Hervé BACHELOT-LALLIER ne sera pas rémunéré pour ses fonctions.

Il aura néanmoins droit au remboursement des frais engagés par lui pour l'exercice de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Hervé BACHELOT-LALLIER a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société, qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises, qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions et qu'il n'était pas atteint par les limitations prescrites par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE D'INVESTISSEURS

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'article 16 des statuts de la Société décide de désigner en qualité de membre du comité d'investisseurs de la société :

- La société PROXIMEA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 000 euros

Dont le siège social se situe 24 rue de la Rabotière 44800 ST HERBLAIN

Immatriculée au RCS de Nantes sous le n°807 999 941

Représentée par Monsieur Tanguy MORVAN

La société PROXIMEA ne sera pas rémunérée pour ses fonctions.

La société PROXIMEA déclare accepter ce mandat et n'être frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité lui en empêchant le libre exercice de ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de publicité et dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

**Le Président de l'assemblée
Anne-Sophie Meysselle**

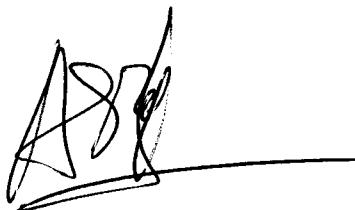
Pour la société PROXIMEA ()
Pour M. Tanguy MORVAN
Mme Anne-Sophie Meysselle**

M. Hervé BACHELOT-LALLIER (*)

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président de la Société*



*Bon pour acceptation des
fonctions de membre au comité
d'investisseurs*



(*) Faire précéder votre signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* »

(**) Faire précéder votre signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de membre du comité d'investisseurs* »